



Acquisition de la nationalité française

Par **hmida45**, le **23/08/2012** à **10:40**

Bonjour,

Voilà! je suis une Algérienne résidente en France légalement depuis plus de 5 ans, mon mari lui est Égyptien il réside depuis peut avec moi avec un permit de séjour du type titre humanitaire (suite aux évènements d'Égypte) à noter également que ce dernier est né en France (à Paris) en 1980 car son père était diplomate au consulat d'Égypte.

Dernièrement notre premier enfant est né et nous avons eu l'agréable surprise d'avoir eu pour lui la nationalité Française. Ma question est celle-ci: pouvons nous prétendre mon mari est moi à la nationalité Française vu que notre fils est Français? sinon mon mari peut il prétendre a un titre de séjour normal qui l'autorise à travailler? voilà! Merci à tous pour votre aide.

Par **Nicole29**, le **23/08/2012** à **14:19**

Bonjour,

Vous pourrez obtenir un titre de séjour vie privée familiale dans un premier temps. Ensuite, vous pourrez demander la naturalisation, mais il faudra respecter certaines prérogatives, comme avoir une situation stable (travail...), un logement permettant d'accueillir 3 personnes (votre mari, le bébé et vous même), et ensuite réussir le test de la connaissance de la culture française et de la langue, voici un exemple :

<http://www.ciep.fr/tcfdap/doc/tcf-dap-epreuve-expression-ecrite-3.pdf>

Et sinon un autre test, plutôt basé sur la connaissance linguistique:

http://www.lexpress.fr/quiz/actualite/societe/meritez-vous-votre-nationalite-francaise_1067118.html

Sinon plus simple, retirez un dossier à la Préfecture, et vous verrez directement les documents à fournir

Par **hmida45**, le **23/08/2012** à **16:55**

Merci pour votre aide, je vais de suite consulter ces sites. Merci encore